

**EXTRAIT
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du HAUT-RHIN
Arrondissement d'ALTKIRCH
Nombre de membres élus : 59
Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 mars 2025 – 19h00
*Fixation nouveaux montants redevance communautaire prestations « ANC »
à compter du 24 mars 2025 - Délibération n° C20250302*

Sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN

Et sur invitation en date du 07 mars 2025

Sont présents 40 membres titulaires
Sont absents 19 membres
- Dont suppléés : 05
- Dont représentés : 08

Votants : 53
- Dont « pour » : 43
- Dont « contre » : 05
Dont abstentions : 05

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A	X			
BALSCHWILLER	JACOBERGER	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER <i>Procuration</i>	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M			X	ULMANN Fabien
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL <i>Procuration</i>	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	ASTGEN	Denis	Titulaire/M	X			
DANNEMARIE	BERBETT <i>Procuration</i>	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	LACHAUSSEE Florent
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M		X		
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M		X		
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M		X		
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M		X		
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	X			
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	RINGWALD Jean-Claude
	RINGWALD <i>Procuration</i>	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	X			
PFETTERHOUSE	FRISCH <i>Procuration</i>	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	X			
	HEYER	Morand	Titulaire/A			X	FRISCH Jean-Rodolphe
REZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	<i>Procuration</i>						
	MOHN	Alain	Titulaire/A			X	GRANDGIRARD Franck
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M			X	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			X	
SAINT-ULRICH	PARENT	Marc	Titulaire/M	X			

SEPPOIS-le-BAS	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X		
	STRUB	Martine	Titulaire/A	X		
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X		
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN <i>Procuration</i>	Fabien	Titulaire/M	X		
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X		
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M			X BRINGEL Eric
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M			X
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M			X
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE <i>Procuration</i>	Florent	Titulaire/M	X		
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X		

DELIBERATION N° C20250302
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
FIXATION NOUVEAUX MONTANTS DE LA REDEVANCE COMMUNAUTAIRE
DES PRESTATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)
à compter du 24 mars 2025

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 12 décembre 2016 portant le n° B20161201 relative à la fixation des montants de la redevance communautaire pour les prestations d'assainissement non collectif à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Le Président & le Vice-Président en charge de l'assainissement expose que compte-tenu du résultat du coût des prestations du marché de contrôle d'assainissement non collectif, du coût de gestion du service et des évolutions réglementaires, propose à l'approbation du Conseil communautaire la fixation des nouveaux montants des redevances d'assainissement non collectif dont les recettes sont affectées au budget SPANC, non soumis à TVA, comme suit :

Détail des redevances présentées ci-dessous :

DESIGNATION	PRIX UNITAIRE TTC CCSAL	PRIX UNITAIRE HT JDBE	PRIX UNITAIRE HT BF	Proposition nouveau tarif
Contrôle, conception et réalisation pour immeuble de 1 à 20 EH				
Contrôle de conception et d'implantation	200,00 €	125,00 €	110,00 €	250,00 €
Contrôle de bonne exécution	180,00 €	145,00 €	180,00 €	280,00 €
Contre visite	100,00 €	90,00 €	95,00 €	125,00 €
Contrôle, conception et réalisation pour immeuble de 21 à 200 EH				
Contrôle de conception et d'implantation	400,00 €	170,00 €	130,00 €	480,00 €
Contrôle de bonne exécution	200,00 €	180,00 €	180,00 €	500,00 €
Contre visite	110,00 €	100,00 €	95,00 €	150,00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement immeuble de 1 à 20 EH				
Diagnostic 1er contrôle de l'installation	180,00 €	145,00 €	165,00 €	280,00 €
Diagnostic de vente	180,00 €	180,00 €	115,00 €	200,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà visitée)	110,00 €	130,00 €	165,00 €	200,00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement immeuble de 21 à 200 EH				
Diagnostic (1er contrôle de l'installation)	180,00 €	250,00 €	180,00 €	480,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà visitée)	110,00 €	180,00 €	150,00 €	300,00 €
Diagnostic de vente	180,00 €	250,00 €	180,00 €	300,00 €
Absence / Refus de visite d'un usager quelle que soit la taille de la filière				
Passage sur les lieux et délivrance d'un avis de passage dans la boîte aux lettres de l'usager	150,00 €	60,00 €	95,00 €	250,00 €

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe SPANC en dépenses et en recettes ;

Considérant les explications apportées par le Président & le Vice-Président en charge de l'assainissement ;



Vu l'avis favorable lors de la réunion thématique organisée dans le cadre de l'assainissement non collectif le 27 janvier 2025 ;

Vu l'avis favorable lors de la commission assainissement le 10 février 2025 ;

Vu l'avis favorable du Bureau le 06 mars 2025 ;

Le Conseil communautaire, après délibération par 43 voix pour, 05 voix contre et 05 abstentions :

- **FIXE** les nouveaux montants nets de TVA, applicables à compter du 24 mars 2025, selon la nature des opérations de contrôle des prestations d'assainissement non collectif, figurant au tableau suivant :

DESIGNATION	Nouveau Tarif TTC applicable à compter du 24 mars 2025
Contrôle, conception et réalisation pour immeuble de 1 à 20 EH	
Contrôle de conception et d'implantation	250,00 €
Contrôle de bonne exécution	280,00 €
Contre visite	125,00 €
Contrôle, conception et réalisation pour immeuble de 21 à 200 EH	
Contrôle de conception et d'implantation	480,00 €
Contrôle de bonne exécution	500,00 €
Contre visite	150,00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement immeuble de 1 à 20 EH	
Diagnostic 1er contrôle de l'installation	280,00 €
Diagnostic de vente	200,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà visitée)	200,00 €
Diagnostic et contrôle de bon fonctionnement immeuble de 21 à 200 EH	
Diagnostic (1er contrôle de l'installation)	480,00 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement (installation déjà visitée)	300,00 €
Diagnostic de vente	300,00 €
Absence / Refus de visite d'un usager quelle que soit la taille de la filière	
Passage sur les lieux et délivrance d'un avis de passage dans la boîte aux lettres de l'utilisateur	250,00 €

Les nouveaux montants de la redevance communautaire d'assainissement non collectif s'appliquent à compter du 24 mars 2025 sur tout le périmètre communautaire Sud Alsace Largue.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme
 Le Président, Fabien ULMANN

Le secrétaire de séance, Florent LACHAUSSEE